ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

RESTRICTED
TEX/W/22
6 juin 1973
Distribution spéciale

Groupe de travail du commerce des textiles

Original: français

RESUME DE L'INTERVENTION FAITE AU NOM DES COMMUNAUTES EUROPEENNES PAR M. ERNST, LE 4 JUIN 1973

L'orateur s'est tout d'abord félicité du fait que le Groupe commence à aborder avec clarté et franchise les problèmes pratiques. Il s'est joint aux orateurs qui l'avaient précédé et notamment aux représentants des pays nordiques et des Etats-Unis qui ont considéré que le temps était venu de passer de l'identification des problèmes à la recherche des solutions. En effet, en se référant au document important d'analyse établi par le secrétariat et à l'ensemble des interventions faites par des pays participants lors des réunions antérieures et notamment dans la session du mois de mai, on dispose d'un catalogue de problèmes auquel on ne pourrait pas ajouter grandchose sans risquer d'éterniser la discussion et de laisser passer le moment approprié pour la recherche des solutions.

Si l'on ne peut pas contester qu'il y ait des problèmes et des problèmes spécifiques pour le commerce mondial en produits textiles, l'orateur s'est félicité que les représentants de plusieurs pays avaient considéré qu'avec la bonne volonté de tous les intéressés on pourra trouver des solutions.

Sur l'aspect de la solution ou des solutions à envisager en premier lieu il faut souligner l'opportunité de rechercher un arrangement multilatéral nouveau. Ceci pourrait sembler être une vérité de La Palice, mais à l'égard de ceux qui semblent hésiter devant cette solution il pourrait toujours être utile de rappeler les conséquences néfastes d'une situation de vide du fait de se trouver sans règles internationales convenues. D'un autre côté il a semblé évident à l'orateur que l'Accord à long terme actuellement en vigueur n'est plus en mesure malgré tous les avantages que cet arrangement a conféré à tous les participants de résoudre l'ensemble des problèmes auxquels les différents pays se sont référés lors des discussions antérieures. Si nous devons donc constater qu'il ne sera pas possible d'étendre purement et simplement l'Accord à long terme sur les textiles de coton à d'autres fibres, ceci ne devrait pas signifier d'autre part que nous devrions oublier les expériences que nous avons faites lors de son application. Il sera toujours préférable de partir à la recherche de nouvelles solutions sur la base actuelle que de vouloir en vain essayer de trouver des solutions toutes neuves. L'Accord à long terme, tout en ne pouvant pas servir comme modèle devrait toutefois constituer un terme de comparaison qui pourrait nous guider sur le chemin de la recherche d'un nouvel arrangement et éviter que nous nous perdions dans la jungle des problèmes inconnus et des solutions non expérimentées. Bien entendu on ne peut pas espérer que tous les participants pourraient dès maintenant prendre une décision à ce sujet. Si la Communauté européenne espère que

la plupart des pays présents puissent se rallier à un tel arrangement elle devrait avoir de la compréhension pour ceux qui ne seraient pas prêts à le faire dès le premier moment et montrera certainement de la patience en espérant qu'ils puissent le faire un peu plus tard.

Etant donné que plusieurs pays avaient expressément fait référence à la durée d'un arrangement multilatéral éventuel l'orateur souligne que la Communauté n'a pas des idées préconçues à ce sujet. Bien entendu la durée à choisir devrait être de nature à permettre de résoudre les problèmes identifiés. La Communauté est ouverte pour discuter chaque proposition qui pourrait être mise sur la table.

En ce qui concerne les objectifs principaux de l'arrangement envisagé l'orateur a partagé l'opinion exprimée par d'autres orateurs et qui avaient constaté que le problème essentiel était double: la libéralisation progressive du commerce en textiles permettant un accès accru aux exportations des pays en voie de développement d'un côté, et de l'autre côté une garantie suffisante contre le risque de désorganisation du marché dans les pays importateurs. En effet ces deux problèmes doivent être considérés comme des frères juneaux; ils représentent un seul problème identique vu de deux côtés différents. Il serait vain de vouloir chercher une solution en regardant exclusivement vers l'un de ces côtés sans tenir dûment compte des intérêts du partenaire. Comme cela correspond à sa politique générale la Communauté n'hésite pas à se prononcer carrément en faveur d'une solution visant à une libéralisation étendue et progressive des échanges des textiles mais se doit de ne pas oublier qu'une solution réaliste devrait être équilibrée.

Dans cet ordre d'idées, la Communauté considère également que cette solution ainsi que l'administration d'un arrangement futur devraient être soumises à une surveillance internationale objective, raisonnable et honnête - ceci étant de l'avis de l'orateur les éléments essentiels d'un arrangement éventuel futur. va de soi que le nombre des problèmes concrets et spécifiques est plus grand. Cependant les travaux actuels du Groupe devraient tout d'abord permettre la définition d'une solution cadre de caractère général et la Communauté peut souligner toute son intention de coopérer à la recherche d'une telle solution. Comment résoudre ensuite des problèmes plus concrets comme les questions de quantités, de la catégorisation des produits, de la flexibilité et de l'administration des arrangements bilatéraux éventuels. La Communauté aimerait pour le moment faire confiance aux propositions que les pays participants pourraient lui faire à ce sujet. Il est possible de régler ces questions de façon différente, par la voie unilatérale, par la conclusion d'accords bilatéraux ou en partie par des précisions à apporter ultérieurement à l'accord cadre qu'on pourrait avoir en vue. Bien entendu indépendamment de la méthode ou des différentes méthodes que les différents partenaires dans leurs relations aimeraient choisir, il est évident que l'application de toutes ces mesures devrait être suivie de très près et d'une façon comparable par les instances qui seraient appelées à administrer un futur arrangement multilatéral.